

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/V-04

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

ASSOCIATION EMMAÜS DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Emmaüs sollicite une subvention afin de pouvoir rénover et aménager ses installations situées à La Ville Dieu Du Temple.

L'opération envisagée consiste :

- à reprendre la toiture d'un des bâtiments du site, en l'occurrence un ancien hangar agricole aménagé en 1995, qui abrite 4 ateliers en rez-de-chaussée et 3 salles au 1er étage (salles de repos, de réunion et d'expression artistique),
- et à goudronner le parking et les accès du site.

Son coût ressort à **109 674,53 €** dont 34 007,20 € de frais de couverture et 75 667,33 € TTC de frais de goudronnage.

L'association fait valoir qu'elle ne peut prendre en charge cet investissement (en raison d'un fort niveau d'endettement et de la faiblesse de ses fonds propres) et qu'elle ne dispose d'aucun autre concours financier.

Effectivement, les derniers comptes présentés qui concernent l'exercice 2009 se soldent par un résultat déficitaire de 64 993,16 € pour un bilan s'équilibrant à 538 755,71 € et un compte de résultat à 1 105 419,64 €.

L'association prend en charge des personnes en difficulté au sein d'une communauté de vie et de travail et s'auto-finance, sans aucune subvention de fonctionnement, par le biais de la récupération de matériels et de sa revente.

Elle gère, en effet, directement deux déchetteries et collecte des vêtements et du mobilier auprès des particuliers et de diverses autres déchetteries.

Cette activité permet de redonner du travail aux 70 personnes actuellement accueillies et de leur assurer un équivalent SMIC.

Emmaüs assure ainsi une mission d'insertion sociale et professionnelle en permettant le retour sur le marché de l'emploi des personnes en difficulté.

Dans la continuité et dans la logique des décisions que nous avons prises en DM2 2010 pour soutenir la Croix Rouge (subvention de 72 374 € accordée pour co-financer des dépenses d'équipement et d'aménagement immobilier qui ressortent à 284 599 €) et le Secours Populaire Français (subvention de 110 000 € attribuée pour financer l'acquisition de locaux ressortant à 360 000 €), j'ai l'honneur de vous proposer d'allouer à l'association Emmaüs une aide de **36 300 €** représentant **un tiers de la dépense** à couvrir.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'association Emmaüs, une subvention exceptionnelle d'un montant de 36 300 € représentant un tiers de la dépense à couvrir, pour la rénovation et l'aménagement des installations situées à La Ville Dieu du Temple ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204220 sous fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,